



# **REFERENTIEL DE CERTIFICATION**

## **DIPLÔME DE LA NOUVELLE CALEDONIE DE CONDUCTEUR DE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES (CTRM)**

Niveau 3

## SOMMAIRE

1.	DESCRIPTION DE L’EMPLOI TYPE.....	3
1.1.	Définition de l’emploi type.....	3
1.2.	Références de la certification.....	3
2.	CERTIFICATS PROFESSIONNELS UNITAIRES .....	3
3.	MODALITES D’ACCES A LA FORMATION ET A LA CERTIFICATION .....	4
3.1.	Prérequis d’accès à la formation.....	4
3.2.	Conditions et modalités d’accès à la certification.....	4
3.2.1.	Accès suite à un parcours de formation .....	4
3.2.2.	Accès suite à une validation partielle .....	4
3.2.3.	Accès par la VAE .....	5
3.2.4.	Accès aux personnes en situation de handicap.....	5
4.	MODALITES D’EVALUATION DES CANDIDATS .....	5
4.1.	Modalités d’évaluation des candidats issus d’un parcours de formation.....	5
4.1.1.	Épreuves de certification.....	5
4.1.2.	Attestation de formation « transports de matières dangereuses ».....	6
4.2.	Modalités d’évaluation des candidats issus d’une validation partielle.....	6
4.3.	Modalités d’évaluation des candidats VAE .....	7
4.4.	Synthèse des modalités d’évaluation.....	9
5.	MODALITES D’ORGANISATION DES EPREUVES .....	13
5.1.	Composition et fonctionnement du jury.....	13
5.2.	Conditions particulières de surveillance et de confidentialité des épreuves.....	13
5.3.	Plateau technique .....	13
5.3.1.	Locaux.....	13
5.3.2.	Equipements.....	13
5.4.	Aménagements d’épreuve pour les personnes en situation de handicap.....	14
6.	CONDITIONS DE DELIVRANCE DE LA CERTIFICATION.....	15
7.	GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE .....	16
8.	REVISION DES REFERENTIELS .....	19

## 1. DESCRIPTION DE L'EMPLOI TYPE

### 1.1. DEFINITION DE L'EMPLOI TYPE

Le conducteur de transport routier réalise le transport et la livraison de marchandises de façon autonome et optimisée, avec tout type de véhicule de plus de 3.5 tonnes de Poids Total Autorisé en Charge (PTAC), dans le respect des consignes reçues et de la réglementation en matière de conduite routière, de transport, d'hygiène et sécurité propres à l'exercice de son activité.

Il assure un rôle commercial auprès de ses différents fournisseurs et clients lors de la prise en charge et la livraison de marchandises. Il gère la partie administrative en renseignant et en s'assurant que les documents administratifs et commerciaux soient correctement remplis. Il représente son entreprise. Il respecte les engagements contractuels entre celle-ci et le bénéficiaire de la prestation de transport.

### 1.2. REFERENCES DE LA CERTIFICATION

Niveau de Qualification	:	3 <sup>1</sup>
Domaine	:	N - Transports et logistique
Spécialité	:	311 u - Transport, manutention, magasinage
Fiche ROME	:	N4101 Conduite de transport de marchandises sur longue distance
Formacode®	:	Conduite poids lourd 318 16 Transport marchandise 318 27

## 2. CERTIFICATS PROFESSIONNELS UNITAIRES

Le diplôme de conducteur de transport routier de marchandises est composé de deux (2) certificats professionnels unitaires (CPU) qui valident les compétences suivantes.

CERTIFICAT PROFESSIONNEL UNITAIRE	COMPETENCES ASSOCIEES
<b>CPU 1</b> <b>Réaliser le transport de marchandises avec un véhicule-de plus de 3.5 tonnes PTAC</b>	C1 Effectuer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises
	C2 Conduire et manœuvrer un véhicule de plus de 3,5t de PTAC
	C3 Prévenir les risques liés au métier et réagir en cas d'accident
	C4 Diagnostiquer une anomalie et effectuer un dépannage simple
<b>CPU 2</b> <b>Assurer un rôle commercial et la gestion administrative de son poste</b>	C5 Préparer et organiser le transport de marchandises
	C6 Effectuer les opérations de chargement et de livraison des marchandises
	C7 Renseigner les documents et transmettre les informations

<sup>1</sup> Cadre des certifications professionnelles de 2019

### 3. MODALITES D'ACCES A LA FORMATION ET A LA CERTIFICATION

#### 3.1. PREREQUIS D'ACCES A LA FORMATION

Aucune condition de diplôme n'est requise pour entrer en formation.

Le candidat doit être titulaire du permis de conduire de catégorie B depuis au moins 1 an<sup>2</sup> et en cours de validité.

Il doit fournir un certificat médical d'aptitude à la conduite d'un véhicule poids lourd délivré par un médecin agréé par la DASS (Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de la NC).

L'organisme de formation s'assure que le candidat maîtrise les compétences essentielles définies dans le référentiel du certificat de compétences essentielles de la Nouvelle-Calédonie<sup>3</sup> :

1. Domaine 1- Communiquer dans son environnement de travail
  - C1 : comprendre un message oral
  - C2 : se faire comprendre oralement
  - C3 : comprendre une information sous diverses formes
  - C4 : se faire comprendre par écrit
2. Domaine 2 - Réfléchir et résoudre des problèmes
  - C7 : manipuler des quantités et des volumes
  - C8 : se repérer dans l'espace et le temps
  - C9 : Mobiliser le raisonnement logique

La vérification du niveau est réalisée par l'organisme de formation aux moyens de tests et d'une grille d'évaluation permettant de mesurer chacune des compétences attendues. Les outils d'évaluation devront être validés par l'autorité certificatrice au moment de la demande d'habilitation. Ils pourront être imposés par l'autorité certificatrice.

#### 3.2. CONDITIONS ET MODALITES D'ACCES A LA CERTIFICATION

##### 3.2.1. Accès suite à un parcours de formation

La certification est accessible aux candidats ayant suivi une formation dans un organisme habilité par la Direction de la Formation Professionnelle Continue :

Avant l'examen, le candidat fournit les documents suivants en cours de validité :

	Titulaires du permis C	Non titulaires du permis C
Permis C en cours de validité	X	
Attestation de réussite aux épreuves théoriques du permis C en cours de validité (code la route + questions spécifiques)		X
Certificat de sauveteur secouriste du travail (SST)	X	X
Attestation délivrée par l'organisme de formation justifiant de 32 heures de conduite d'un véhicule, incluant un minimum de 20 heures de conduite individuelle sur route sur un véhicule correspondant au permis du groupe lourd de catégorie C		X

##### 3.2.2. Accès suite à une validation partielle

Les candidats ayant validés un seul CPU et se représentant à l'examen devront fournir à nouveau :

- l'attestation de sauveteur secouriste du travail (SST) en cours de validité,
- le permis de catégorie C en cours de validité s'ils en sont déjà titulaires.

<sup>2</sup> Sous réserve des dispositions éventuelles du code de la route de Nouvelle-Calédonie

<sup>3</sup> Arrêté n°2017-1495/GNC du 4 juillet 2017 relatif au certificat de compétences essentielles de la NC

### 3.2.3. Accès par la VAE

La VAE est accessible à toute personne justifiant d'un parcours professionnel de conducteur poids lourd de marchandises d'au moins 1 an, en équivalent temps plein, soit 2028 heures.

Le candidat VAE ne devra pas avoir quitté l'activité depuis plus de 2 ans.

Le candidat doit être titulaire du permis du groupe lourd de catégorie C en cours de validité.

### 3.2.4. Accès aux personnes en situation de handicap

Les candidats présentant un handicap peuvent déposer une demande d'aménagement des épreuves. Ils adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et en informent l'organisme de formation qui devra mettre en œuvre les mesures d'aménagement préconisées.

## 4. MODALITES D'ÉVALUATION DES CANDIDATS

### 4.1. MODALITES D'ÉVALUATION DES CANDIDATS ISSUS D'UN PARCOURS DE FORMATION

#### 4.1.1. Épreuves de certification

Les compétences attendues telles que définies dans le référentiel professionnel du diplôme sont évaluées au cours d'un examen comportant 4 épreuves permettant la validation des deux CPU constitutifs du diplôme.

Modalité	CPU	Compétences évaluées
Épreuve 1 Mise en situation professionnelle	CPU 1 Réaliser le transport de marchandises avec un véhicule de plus de 3.5 tonnes PTAC	C1 Effectuer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises
Épreuve 2 Entretien technique		C2 Conduire et manœuvrer un véhicule de plus de 3,5t de PTAC
Épreuve 3 Mise en situation professionnelle	CPU 2 Assurer un rôle commercial et la gestion administrative de son poste	C3 Prévenir les risques liés au métier et réagir en cas d'accident
Epreuve 4 Entretien final		C4 Diagnostiquer une anomalie et effectuer un dépannage simple
		C5 Préparer et organiser le transport de marchandises
		C6 Effectuer les opérations de chargement et de livraison des marchandises
		C7 Renseigner les documents et transmettre les informations

#### 4.1.1.1. Description de l'épreuve 1 :

Mise en situation professionnelle	<p>Lors de cette épreuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le candidat prend en charge le véhicule</li> <li>- Selon les instructions, il réalise une mise à quai : à main ou à contre main</li> <li>- Puis, il effectue le trajet, d'une durée minimum de 45 minutes de conduite sur la base d'un itinéraire préétabli et ramène le véhicule à son lieu de départ.</li> </ul> <p><b>Pour les candidats non titulaires du permis de catégorie C, cette épreuve constitue également l'épreuve de conduite pour l'obtention de ce permis.</b> Pour ces candidats, le jury est complété par un examinateur du permis de conduire.</p> <p>Cette épreuve est réalisée entre les 2 parties de l'épreuve n°3.</p>	Durée : 1h15
-----------------------------------	--	-----------------

#### 4.1.1.2. Description de l'épreuve 2 :

Entretien technique	<p>Le candidat est interrogé sur les connaissances théoriques et savoir-faire des compétences 3 « Prévenir les risques liés au métier et réagir en cas d'accident » et 4 « Diagnostiquer une anomalie et effectuer un dépannage simple ».</p>	Durée : 30 minutes
---------------------	---	-----------------------

**4.1.1.3. Description l'épreuve 3 :**

Mise en situation professionnelle	1 <sup>ère</sup> partie :	Durée : 45 minutes
	le candidat tire au sort une commande. Il en réalise la préparation et le chargement.	
	2 <sup>ème</sup> partie :	
	Il en assure le déchargement.  Ces opérations se déroulent en présence des membres du jury qui jouent le rôle des clients (enlèvement et réception des marchandises, gestion des documents de transport...)  Entre les 2 parties, le candidat réalise la mise en situation professionnelle de conduite (Cf. épreuve n°1)	

**4.1.1.4. Description de l'épreuve 4 :**

Entretien final	Le jury vérifie que le candidat dispose d'une compréhension et a vision globale du métier et de ses différents contextes de mise en œuvre.	Durée : 15 minutes
-----------------	--	-----------------------

**Durée totale d'examen par candidat pour l'ensemble des CPU : 2 heures 15 minutes**

**4.1.2. Attestation de formation « transports de matières dangereuses »**

Dans le cas où une réglementation spécifique relative au transport de matières dangereuses est applicable en Nouvelle-Calédonie, l'organisme délivre au candidat s'il est agréé à ce titre ou lui fait délivrer par un organisme agréé, une attestation de formation correspondant au tronc commun de la formation<sup>4</sup> de conducteur, sous réserve que celui-ci ait satisfait aux évaluations spécifiques prévues par la réglementation en vigueur.

**4.2. MODALITES D'ÉVALUATION DES CANDIDATS ISSUS D'UNE VALIDATION PARTIELLE****4.2.1. Modalité d'évaluation commune aux 2 CPU**

Lors du passage du dernier CPU manquant, le candidat passe un entretien final d'une durée de 15 minutes (Cf. 4.1.1.4 « description de l'épreuve 4 »)

**4.2.2. Modalités d'évaluation concernant le CPU 1**

Modalité	Compétences évaluées
Épreuve 1 Mise en situation professionnelle	C1 Effectuer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises
	C2 Conduire et manœuvrer un véhicule de plus de 3,5t de PTAC
Épreuve 2 Entretien technique	C3 Prévenir les risques liés au métier et réagir en cas d'accident
	C4 Diagnostiquer une anomalie et effectuer un dépannage simple

<sup>4</sup> Portant notamment sur : les connaissances de base du transport et de la classification de matières dangereuses, la prévention des accidents liés au transport de matières dangereuses, les obligations et responsabilités lors du transport de matières dangereuses, la conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident, etc...

#### 4.2.2.1. Description de l'épreuve n° 1

Mise en situation professionnelle	<p>Lors de cette épreuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le candidat prend en charge le véhicule</li> <li>- Selon les instructions, il réalise une mise à quai : à main ou à contre main</li> <li>- Puis, il effectue le trajet, d'une durée minimum de 45 minutes de conduite sur la base d'un itinéraire préétabli et ramène le véhicule à son lieu de départ</li> </ul> <p><b>Pour les candidats non titulaires du permis de catégorie C, cette épreuve constitue l'épreuve de conduite pour l'obtention de ce permis.</b> Pour ces candidats, le jury est complété par un examinateur du permis de conduire</p>	Durée : 1h15
-----------------------------------	--	-----------------

#### 4.2.2.2. Description de l'épreuve n° 2

Entretien technique	<p>Le candidat est interrogé sur les connaissances théoriques et savoir-faire des compétences 3 « Prévenir les risques liés au métier et réagir en cas d'accident » et 4 « Diagnostiquer une anomalie et effectuer un dépannage simple ».</p>	Durée : 30 minutes
---------------------	---	-----------------------

**Durée totale d'examen par candidat pour le CPU 1 : 1 heure et 45 minutes.**

#### 4.2.3. Modalités d'évaluation concernant le CPU 2

Modalité	Compétences évaluées
Épreuve 1 Mise en situation professionnelle	C5 Préparer et organiser le transport de marchandises C6 Effectuer les opérations de chargement et de livraison des marchandises C7 Renseigner les documents et transmettre les informations

#### Description de l'épreuve n° 1

Mise en situation professionnelle	<p>Le candidat tire au sort une commande. Il en réalise la préparation et le chargement. Il en assure le déchargement en présence des membres du jury qui assurent le rôle des acteurs de l'environnement professionnel, en réceptionnant les marchandises et en émargeant les documents de transport.</p>	Durée : 45 minutes
-----------------------------------	--	-----------------------

**Durée totale d'examen par candidat pour le CPU 2 : 45 minutes.**

### 4.3. MODALITES D'EVALUATION DES CANDIDATS VAE

Après avoir obtenu sa recevabilité, le candidat transmet un livret décrivant de façon détaillée ses activités professionnelles (livret 2).

Les compétences sont évaluées sur la base de ce livret et d'une mise en situation professionnelle, suivie d'un entretien avec le jury.

#### 4.3.1. Description de l'épreuve 1

Mise en situation professionnelle	<p>Le candidat tire au sort une commande. Le candidat prend en charge le véhicule. Il réalise la préparation et le chargement de la commande. il effectue un trajet et ramène le véhicule à son lieu de départ. Selon les instructions, il réalise une mise à quai : à main ou à contre main. Il assure le déchargement de la marchandise. Ces opérations se déroulent en présence des membres du jury qui jouent le rôle des clients (enlèvement et réception des marchandises, gestion des documents de transport...)</p>	Durée : 1h45 maximum
-----------------------------------	---	----------------------------

#### 4.3.2. Description de l'épreuve 2

Entretien  
avec le jury

Cette épreuve sert à valider l'ensemble des compétences du CPU 1 et 2.  
Elle permet également au jury de s'assurer de la maîtrise des différents aspects techniques du métier.  
La posture et la culture professionnelle de la candidate sont également vérifiées au cours de cet entretien.

Durée :  
1 heure  
maximum

**Durée totale d'examen par candidat pour l'ensemble des CPU : 1 heure 45**

.....



## 4.4. SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'ÉVALUATION

CPU	COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE	CRITÈRES D'ÉVALUATION	Voie Formation				Voie VAE	
			ÉPREUVE 1 MSP	ÉPREUVE 2 Entretien technique	ÉPREUVE 3 MSP	ÉPREUVE 4 Entretien final	Livret 2	Entretien
CPU 1 Réaliser le transport de marchandises avec un véhicule de plus de 3.5 tonnes de PTAC	Compétence 1 Effectuer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le temps nécessaire à la prise en main du véhicule est prévu.</li> <li>- L'état général du véhicule intérieur et extérieur est vérifié avant le départ et au retour.</li> <li>- Le contrôle des éléments de sécurité et des équipements annexes est effectué.</li> <li>- Les indications du tableau de bord et de l'enregistreur de données ou du système d'aide à l'exploitation sont prises en compte tout au long du service.</li> <li>- En cas de danger, le véhicule est immobilisé en sécurité.</li> <li>- Les anomalies ou dégradations constatées sont corrigées et signalées aux services compétents.</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Compétence 2 Conduire et manœuvrer un véhicule de plus de 3,5t de PTAC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La conduite est adaptée en fonction de l'état de la route et des conditions météorologiques</li> <li>- La conduite est rationnelle et la vitesse est adaptée à la situation</li> <li>- L'ensemble des réglementations applicables est respecté</li> <li>- Les règles de sécurité sont respectées</li> <li>- Le comportement du conducteur avec les autres usagers de la route est professionnel</li> <li>- Les éléments du tableau de bord et le comportement du véhicule en circulation sont pris en compte</li> <li>- Les manœuvres sont précises et sûres</li> <li>- Les manœuvres sont réalisées dans un temps raisonnable, en sécurité et dans l'espace déterminé</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CPU	COMPETENCE PROFESSIONNELLE	CRITERES D'EVALUATION	Voie Formation				Voie VAE	
			EPREUVE 1 MSP	EPREUVE 2 Entretien technique	EPREUVE 3 MSP	EPREUVE 4 Entretien final	Livret 2	Entretien
	Compétence 3 Prévenir les risques liés au métier et réagir en cas d'accident	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les règles d'hygiène de vie inhérentes à l'exercice du métier sont connues et respectées</li> <li>- Les règles de sécurité sont connues et appliquées (montée et descente équipements de protection individuels, optimisation des interruptions de conduite...)</li> <li>- Le véhicule est maîtrisé en toutes circonstances</li> <li>- En cas d'accident :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Le conducteur reste calme et fait preuve de sang-froid,</li> <li>o les mesures de protection, d'alerte et de secours sont correctement prises,</li> <li>o le matériel et la marchandise sont protégés au mieux contre une aggravation des dommages subis,</li> <li>o l'entreprise est informée,</li> <li>o le constat à l'amiable est renseigné correctement, de façon exhaustive, précise et transmis dans les délais.</li> </ul> </li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Compétence 4 Diagnostiquer une anomalie et effectuer un dépannage simple	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La chaîne cinématique est connue</li> <li>- Les rôles et principes de fonctionnement des principaux circuits et organes équipant le véhicule sont connus</li> <li>- Les éventuelles anomalies avant, pendant et après la mise en route sont repérées et signalées</li> <li>- Les organes et circuits en cause sont identifiés et localisés</li> <li>- La description du dysfonctionnement est précise et complète</li> <li>- Le dépannage d'une anomalie mineure est effectué et efficace (relais, fusible, ampoule...)</li> <li>- Les mesures visant à éviter l'aggravation de la panne sont prises</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CPU	COMPETENCE PROFESSIONNELLE	CRITERES D'ÉVALUATION	Voie Formation				Voie VAE	
			EPREUVE 1 MSP	EPREUVE 2 Entretien technique	EPREUVE 3 MSP	EPREUVE 4 Entretien final	Livret 2	Entretien
CPU 2 Assurer un rôle commercial et la gestion administrative de son poste	Compétence 5 Préparer et organiser le transport de marchandises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les ordres de mission sont analysés et pris en compte</li> <li>- Les horaires, les arrêts et l'itinéraire sont connus</li> <li>- La présence et la validité des documents du véhicule et du conducteur sont contrôlées (carte grise, assurance, permis de conduire, constat amiable...)</li> <li>- L'organisation adoptée par le conducteur est optimale</li> <li>- Le plan de chargement est préparé</li> <li>- L'itinéraire respecte les contraintes réglementaires</li> <li>- Les risques pouvant influencer sur l'optimisation de la livraison (risques climatiques, ralentissement, accidents, routes fermées ou bloquées, travaux) sont pris en compte tout au long de la prestation de manière effective et régulière</li> <li>- L'utilisation des moyens de communication est maîtrisée et conforme aux attendus de l'entreprise</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Compétence 6 Effectuer les opérations de chargement et de livraison des marchandises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La prise en charge des marchandises est réalisée dans le respect des contraintes liées au plan de chargement (contrôle des marchandises, réserves, répartition des masses,...)</li> <li>- Les EPI adaptés sont portés</li> <li>- Le chargement, l'arrimage et le déchargement sont effectués dans le respect des consignes reçues et en sécurité</li> <li>- Les choix des moyens de levage et de manutention sont adaptés</li> <li>- Les appareils de manutention sont utilisés de façon appropriée et en sécurité</li> <li>- La livraison des marchandises est optimisée par rapport aux contraintes fixées (localisation géographique, horaires à respecter, etc...)</li> <li>- La livraison des marchandises est optimisée par rapport au type de marchandise (matières dangereuses, denrées périssables, etc...)</li> <li>- Les règles de politesse et de courtoisie sont respectées</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CPU	COMPETENCE PROFESSIONNELLE	CRITERES D'EVALUATION	Voie Formation				Voie VAE	
			EPREUVE 1 MSP	EPREUVE 2 Entretien technique	EPREUVE 3 MSP	EPREUVE 4 Entretien final	Livret 2	Entretien
	Compétence 7 Renseigner les documents et transmettre les informations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les documents de transport sont présents et correctement rédigés (lettre de voiture, factures, encaissements, document des douanes, etc.....)</li> <li>- La ventilation des documents de transport et autres documents administratifs est réalisée après chaque retour à la société</li> <li>- La gestion de la caisse est adaptée et les comptes sont justes</li> <li>- Le compte rendu d'activité fait dans les meilleurs délais au service d'exploitation est précis et complet</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

## 5. MODALITES D'ORGANISATION DES EPREUVES

### 5.1. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU JURY

Le jury est composé de :

- Un responsable ou cadre d'une entreprise de transport routier et de livraison de marchandises ayant au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le secteur du transport
- Un conducteur de transport routier de marchandises ayant au moins 3 ans d'expérience professionnelle

Pour les candidats non titulaires du permis C, la présence de l'examineur du permis de conduire qui aura évalué le candidat lors de l'épreuve n°1 (mise en situation professionnelle n°1) est autorisée.

Les membres du jury sont souverains dans leurs décisions. Ils ne peuvent être ni parents ni alliés des candidats.

### 5.2. CONDITIONS PARTICULIERES DE SURVEILLANCE ET DE CONFIDENTIALITE DES EPREUVES

Les candidats n'ont pas le droit d'utiliser de documents externes ni de systèmes électroniques externes (téléphone GSM, calculatrice, PC, tablettes...) autres que ceux fournis par l'organisateur lors de la session d'examen.

### 5.3. PLATEAU TECHNIQUE

#### 5.3.1. Locaux

Désignation et description des locaux	Observations
Une salle d'au minimum 15 m <sup>2</sup> équipée de tables et de chaises pouvant accueillir le candidat et les 2 membres du jury dans des conditions permettant la confidentialité des échanges	
Un dock disposant d'un quai de chargement	

#### 5.3.2. Equipements

Désignation et description	Dotation collective	Dotation individuelle
<b>Véhicule de plus de 3.5 tonnes de Poids Total Autorisé en Charge (PTAC).</b>	2 véhicules : - Un pour l'épreuve de conduite - Un pour l'épreuve de chargement	Calculatrice, distancier, constat amiable, documents de transport, carte grise et assurance du véhicule
<b>Equipement</b>	Un système de navigation routière Les équipements de manutention : un diable, un transpalette manuel ou électrique à conducteur non porté.	
<b>Equipements Protection Individuelle (EPI)</b>		- Chaussures de sécurité - Gants de manutention - Vêtements de haute visibilité
<b>Documentation</b>	- Manuel d'utilisation du véhicule - Carte routière de la Nouvelle Calédonie	

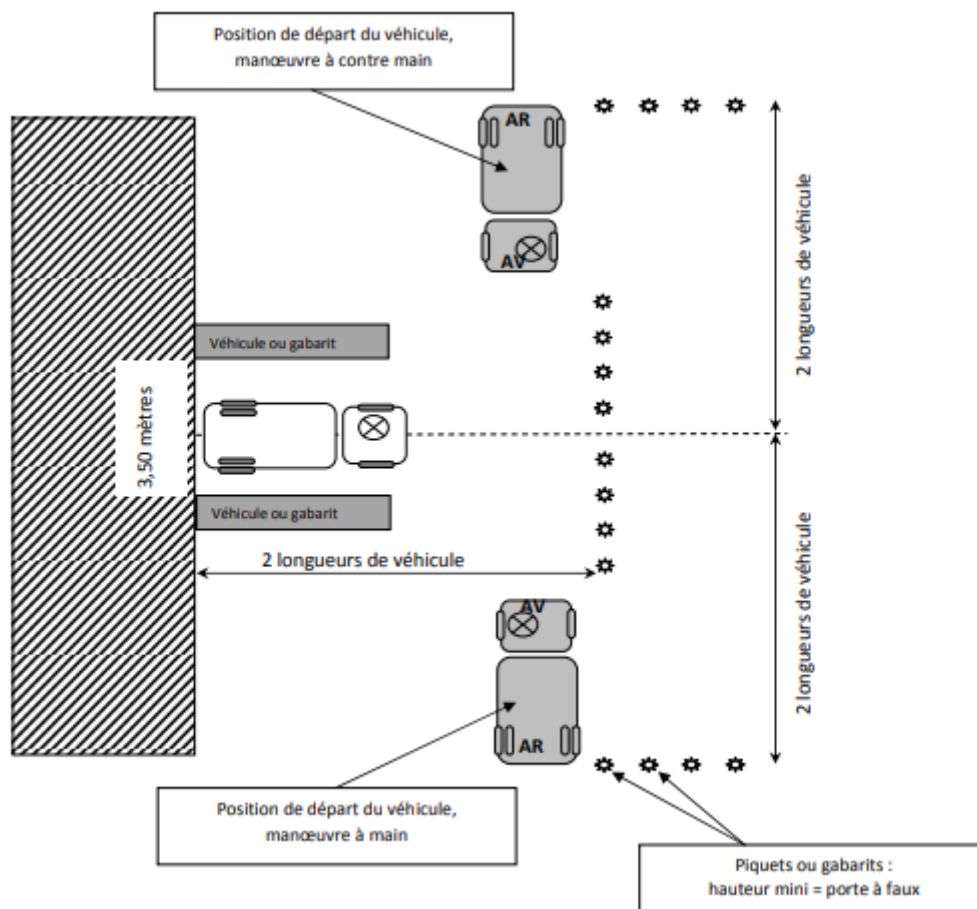
##### 5.3.2.1. Pour l'épreuve à quai

- Véhicules : carrosserie de type savoyarde ou fourgon ou parois latérales amovibles disposant d'au moins 4 mètres de plancher utile et d'un dispositif d'arrimage. Celui-ci est équipé d'un hayon élévateur.
- Le quai permettant le chargement et le déchargement des véhicules. Il doit présenter les caractéristiques suivantes :
- Surface plane horizontale permettant :
  - Le stockage au sol de l'ensemble des charges décrites (chap. charges) et leur manutention en sécurité au moyen des équipements prévus.
  - La manipulation des palettes au moyen d'un tire-palette manuel ou électrique à conducteur non porté.
  - Une hauteur compatible avec la hauteur des planchers des véhicules utilisés (le moyen de liaison utilisé ne doit pas présenter une pente supérieure à 12% ou 7 °)
  - Etre équipé d'un moyen d'accès et de garde-corps garantissant la sécurité.
  - Présenter une structure fixe d'une résistance telle qu'elle puisse absorber un choc à vitesse réduite sans risque de déplacement

- Les charges :

Identification	Support	Nombre	Dimensions	Hauteur minimum	Poids minimum
A	Palettes	4	80 X 120	120 cm	200 kg
C	Palettes	2	100 X 120	150 cm	200 kg
D	Roll	1	Standard	150 cm	Lesté en hauteur 100 kg
E	Futs	5	Diverses	80 cm	50 kg
F	Cartons	20	Diverses	Variés	D’au moins 30 kg
G	cartons	15	Diverses	Variés	De 10 à 15 kg
H	divers	2	Palettes perdues, conteneur, bacs	Poids et dimensions représentatifs	

L’aire de manœuvre utilisée pour la mise à quai doit comporter une profondeur de dégagement face au quai de l’ordre de deux fois la longueur du véhicule utilisé. Elle doit permettre que les opérations de chargement/déchargement et de mise à quai (à main et à contre-main) puissent être effectuées au même endroit. (Cf. schéma ci-dessous)



### 5.3.2.2. Pour la partie conduite :

Les véhicules utilisés pour la conduite doivent répondre à minima aux exigences applicables pour les épreuves du permis de conduire de la catégorie C définies par l'arrêté n°2019-261/GNC du 12 février 2019 relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories C et D (titre 3, véhicules d'examen).

## 5.4. AMENAGEMENTS D'ÉPREUVE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'aménagement d'épreuves (conditions particulières d'installation, de temps et d'assistance) est subordonné à la production d'un certificat médical qui précise la nature des aménagements que nécessite le handicap du candidat.

## 6. CONDITIONS DE DELIVRANCE DE LA CERTIFICATION

Le diplôme de « **conducteur de transport routier de marchandises** » est délivré au candidat ayant validé les 2 CPU constitutifs du diplôme et l'entretien final.

Un CPU est acquis lorsque **l'ensemble des compétences** qui le compose est **validé** par le jury.

Chaque CPU est validé si le candidat maîtrise au **minimum les 3/4** (trois quart) **des critères d'évaluation** pour chaque compétence évaluée.

**L'entretien final** est jugé acquis par le jury lorsque celui-ci estime que la posture du candidat et sa culture professionnelle sont conformes au seuil requis.

Dans le cas où seul l'entretien final n'est pas validé, le candidat repassera uniquement cette épreuve.

Concernant le **CPU 1**, le candidat n'ayant pas validé l'épreuve 1 (mise en situation professionnelle n°1) peut repasser cette épreuve une seconde fois avant le passage de l'épreuve 2 (entretien technique).

En cas de nouvel échec à l'épreuve 1, le candidat ne peut se présenter ni à l'épreuve 2, ni à l'entretien final.

## 7. GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

### A

#### **Activité type**

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

#### **Allègement de formation**

Possibilité pour un stagiaire de ne pas suivre les enseignements ou de ne pas réaliser un stage pratique obligatoire mais celui-ci a cependant l'obligation de subir les épreuves de certification.

#### **Attitude**

L'attitude est « l'état d'esprit » d'un sujet vis-à-vis d'un autre objet, d'une action, d'un individu ou d'un groupe. Le savoir-être de quelqu'un. C'est une prédisposition mentale à agir de telle ou telle façon. Elle désigne surtout une intention et n'est donc pas directement observable.

#### **Aptitude**

Les aptitudes sont les prédispositions d'un individu pour accomplir une tâche donnée. C'est une notion qui se distingue de celle des compétences qui s'acquièrent davantage avec l'expérience. Les aptitudes s'opposent aux attitudes dans le sens où les premières mettent l'accent sur la performance tandis que les deuxièmes relèvent davantage la personnalité d'une personne en lien avec ses valeurs et ses intérêts.

### C

#### **Certificat**

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

#### **Certificat de Compétences Essentielles (CCE)**

C'est un certificat délivré par la Nouvelle-Calédonie qui valide la maîtrise des compétences essentielles qui constituent un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes nécessaires à une intégration dans le monde professionnel. Elles sont également nécessaires à l'épanouissement et au développement personnel des individus, à leur inclusion sociale, à une citoyenneté active.

#### **Certificat professionnel unitaire (CPU)**

Les certifications professionnelles de la Nouvelle-Calédonie sont constituées d'un ou plusieurs certificats professionnels unitaires qui correspondent à une activité de l'emploi et aux compétences qui sont attendues pour la réaliser. A l'issue de l'évaluation par le jury, celui-ci peut délivrer l'ensemble des CPU constituant le diplôme qui est alors délivré au candidat ou seulement une partie de ces CPU. Le candidat dispose alors de 5 ans pour finaliser son parcours de certification et valider les CPU manquants.

#### **Certification professionnelle**

Une certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

#### **Compétence professionnelle**

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

#### **Connaissance**

La connaissance correspond à l'ensemble structuré des informations assimilées et intégrées dans un cadre de référence qui permet à l'entreprise de conduire ses activités et d'opérer dans un contexte spécifique, en mobilisant pour ce faire des interprétations différentes, partielles et pour partie contradictoires.

#### **Critère de performance**

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

#### **Compétence transversale**

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles

### D

#### **Diplôme**

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.



**E****Emploi type**

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

**Epreuve**

Il s'agit d'un temps d'une durée prédéfinie durant lequel les compétences acquises par le candidat vont être évaluées. Selon la compétence à évaluer, elles peuvent être de plusieurs natures : mise en situation proche de l'exercice réelle, questionnaire à choix multiple, étude de cas, entretien avec le jury...

Le référentiel de certification précise le nombre, la nature, le contenu et la durée de chacune des épreuves que devra subir le candidat pour valider l'ensemble des compétences.

**Equivalence de CPU**

L'équivalence est accordée à un candidat qui justifie d'avoir obtenu un diplôme ayant des contenus équivalents ou très proches de la certification visée. Le candidat de la voie formation ne suit pas les enseignements ou ne réalise pas les stages pratiques obligatoires et ne subit les épreuves de certification.

**Evaluation**

Processus d'attestation officielle des acquis d'apprentissage réalisés par la délivrance d'unités ou de certifications : Ensemble des méthodes et procédures utilisées pour apprécier ou juger la performance (savoirs, savoir-faire et/ou compétences) d'un individu, et débouchant habituellement sur la certification.

**F****Formacode®**

Le thésaurus Formacode® créé par le Centre Inffo permet :

- d'indexer les domaines de formations mais aussi les publics, les moyens et méthodes pédagogiques, les types de certifications...
- de gérer des bases de données sur l'offre de formation
- d'explorer plus facilement des bases de données sur la formation
- d'établir un carrefour entre les nomenclatures « emplois » et « formations » (Rome, NSF et GFE)

**J****Jury**

Le jury regroupe l'ensemble des personnes chargées d'évaluer les candidats à une certification. Il est composé de professionnels exerçant eux-mêmes l'activité et/ ou de formateurs du secteur concerné.

**N****Niveau de certification**

Il sert à indiquer le niveau de qualification nécessaire pour occuper un métier ou un poste dans le monde professionnel.

Cadre 2019	Nomenclature 1969	Niveau de formation
1		
2		
3	V	niveau BEP/CAP
4	IV	niveau baccalauréat ou brevet professionnel
5	III	niveau BTS / DUT
6	II	niveau Licence
7	I	niveau Master
8		niveau Doctorat

**Nomenclature des spécialités de formation - NSF**

La nomenclature des spécialités de formation en usage actuellement est celle de 1994. Elaborée dans le cadre du CNIS, elle a pour vocation de couvrir l'ensemble des formations, quel qu'en soit le niveau :

- initiales ou continues,
- secondaires ou supérieures,
- professionnelles ou non.

**P****Plateau technique**

Il s'agit de l'ensemble des locaux, équipements, outillages individuels ou collectifs, matières d'œuvre ou documentations nécessaires pour l'organisation des épreuves de certification.

**Q****Questionnaire à choix multiple (QCM)**

Un questionnaire à choix multiples (QCM) est un outil d'évaluation dans lequel sont proposées plusieurs réponses pour chaque question. Une ou plusieurs de ces propositions de réponse sont correctes. Les autres sont des réponses erronées, également appelées « distracteurs ». Le QCM permet de voir qu'un candidat a bien compris et retenu une réponse juste et qu'il est capable d'identifier les erreurs.

**R****Référentiel de certification (RC)**

Le référentiel de certification est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté de création du diplôme) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Le référentiel de certification est établi à partir des activités et compétences professionnelles détaillées dans le référentiel professionnel

Il décrit notamment :

- les modalités et procédures d'évaluation et notamment la nature des évaluations,
- leur durée,
- la composition du jury et la qualité des évaluateurs,
- la description du plateau technique,
- les voies d'accès à la certification,
- les éventuelles conditions particulières d'obtention.

**Référentiel Professionnel (RP)**

Le référentiel professionnel est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

**Répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC)**

Il s'agit d'un site Internet qui répertorie l'ensemble des certifications professionnelles reconnues par la Nouvelle-Calédonie qu'elles soient délivrées par la Nouvelle-Calédonie, l'Etat, les branches professionnelles ou tout autre certificateur public ou privé.

**Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME)**

Le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois est géré par Pôle Emploi. Il est constitué de fiches métiers qui font le lien avec le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

**S****Savoir (voir connaissance)**

Le savoir est une donnée, un concept, une procédure ou une méthode qui existe à un temps donné hors de tout sujet connaissant et qui est généralement codifié dans des ouvrages de référence.

**Savoir-faire**

Le savoir-faire est constitué de l'ensemble des tâches et des pratiques de travail qui y est associé mis en œuvre dans le cadre des situations de travail rencontrées dans l'emploi visé par la certification.

**Savoir-faire technique**

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, la capacité à opérer et à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

**Savoir-faire relationnel (savoir être)**

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

**Savoir-faire organisationnel (savoir être)**

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

**V****Validation des acquis de l'expérience**

Reconnue depuis 2010 par le code du travail, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales, afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles grâce à l'expérience (et non uniquement par le biais de la formation initiale ou continue) selon des dispositions définies par chaque certificateur.

## 8. REVISION DES REFERENTIELS

### INGENIERIE DE CERTIFICATION

- Catherine **CATALDO**, DFPC, ingénieure en certification professionnelle
- Dominique **FAUDET-BAUVAIS**, DFPC, directrice adjointe

### EXPERTISE TECHNIQUE

- Anne **SEBIRE-LOUIS**, DITTT, chef de bureau, service de la sécurité routière